

Formation

Les outils de la tenue de la comptabilité publique de l'ordonnateur

Référence : **CYBS 312**

Durée¹ : ...

Date : ...

Type de formation : **Inter-Entreprise**

Lieu : INTERNALE CONSULTING-CASABLANCA (MAROC)

Prix et modalités de paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du justificatif du règlement des frais de participation, par virement à l'ordre de :
INTERNALE CONSULTING, Coordonnées bancaires :

Attijariwafabank SUCC. YACOUB EL MANSOUR

Code Banque	Code Ville	Référence du Compte	Clé de contrôle	Code SWIFT
007	780	00 0115500001141	80	BCMAMAMC

Avantage :

- ✦ **Chaque participant reçoit au choix un ordinateur portable, une tablette 4G ou un bilan de santé**
- ✦ **Le Petit déjeuner**
- ✦ **Le transfert vers le lieu de formation pendant toute la durée de la formation**
- ✦ **Une Clé USB pour le stockage de vos données**
- ✦ **Une Carte SIM**



¹ Le volume Horaire est étalé sur le nombre de semaines indiqué

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✚ Identifier les règles fondamentales de la comptabilité publique
- ✚ Gérer les crédits budgétaires
- ✚ Exécuter la clôture des comptes
- ✚ Rédiger la loi de règlement

PUBLIC CIBLE

- Comptable d'un ministère
- Cadre d'une direction financière d'un ministère
- Cadre de la direction du budget

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Pédagogie interactive, participative ; une série de discussions fera l'objet d'échanges entre les participants et le formateur.
- Etude de cas pratiques en atelier.
- Plan d'action individuel de chaque participant à l'issue de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Introduction

- Le cadre de référence
- Les règles fondamentales de la comptabilité publique
- Les acteurs (Ordinateur, comptable)

Module 2 : La Gestion des crédits budgétaires

- La mise en place des crédits
- L'exécution de la dépense (l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement)
- Les mouvements de crédits :
 - *Délégations des crédits*
 - *Guide crédits supplémentaires*
 - *Autorisation spéciale*
 - *Virement avec approbation*
 - *Fonds de concours*
 - *Réduction des crédits*
 - *Annulation des crédits*
 - *La ré amputation des crédits*
 - *L'augmentation des crédits*
 - *La prise en charge des recettes*

Module 3 : La clôture d'exercice

- Réengagement des crédits
- Reports des crédits
- Production du compte de gestion – comptable de base
- Compte administratif

Module 4 : La loi de règlement

- Définition
- Calendrier de présentation de la loi de règlement
- Composantes de la loi de règlement
- Les comptes administratifs (le compte annuel de gestion, le compte général de l'Etat, le rapport et la déclaration générale de conformité de la Cour des Comptes, la loi de règlement)
- Modalités de préparation des lois de règlement
- Mode de présentation des documents relatifs à la loi de règlement.

